- PROCEDURE DE RETROCESSION -LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE URBANISME

Courrier de demande de rétrocession (à titre gratuit) adressé au Maire et dans lequel il est notamment précisé que la <u>totalité</u> des frais liés à cette rétrocession sera à la charge du demandeur (travaux de géomètre, commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique, publicité légale dans deux journaux, acte notarié).

A ce courrier, les pièces suivantes doivent être jointes (en 2 exemplaires) :

- 1- Plan de récolement (sur lequel figure les constructions, voiries, espaces verts, mobilier urbain, signalisation horizontale et verticale...) permettant d'identifier précisément les espaces communs susceptibles d'être rétrocédés (échelle 1/200e et 1/400e):
 - En rouge : emprises à rétrocéder à la commune,
 - En jaune : emprises demeurant parties communes (copropriété),
 - En bleu : emprises des parties privatives.
- 2- Plan de récolement de tous les réseaux (électrique, eaux usées, eaux pluviales, eaux potables, gaz, téléphone...) (échelle 1/200° à 1/400°),
- 3- Plan parcellaire (échelle 1/200^e à 1/400^e) sur lequel les références cadastrales + superficies correspondantes (avec code couleur précisé en 1),
- 4- Plan de récolement de tous les espaces verts avec indication des espèces plantées (échelle 1/200^e à 1/400^e),
- 5- Notice descriptive VRD: Voirie (emprise, largeur trottoir, type de bordure, type d'enrobé...)/
 Assainissement (eaux usées, eaux pluviales) / Eau potable et défense incendie / Electricité /
 Eclairage extérieur / Téléphone / Télévision / Gaz,
- 6- Etat parcellaire (indiquant le n° de rue, nom du propriétaire, références cadastrales, superficie),
- 7- Fiches techniques des matériels d'éclairage public (bornes, lampes, câble, câblette, protections, ballasts, etc...) et coordonnées des fournisseurs,
- 8- Fiches techniques des mâts d'éclairage (type, matériau, hauteur) et coordonnées du fournisseur,
- 9- Attestation de contrôle de conformité électrique de l'EcP et attestation de contrôle de conformité mécanique de l'EcP,
- 10- Autorisation de vérification de l'EcP par notre bailleur,
- 11- Géolocalisation des points lumineux (coordonnées GPS),
- 12- Certificat de conformité des BI (Bouches Incendies) ou PI (Poteaux Incendies) concernant la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie),

Toutes ce pièces doivent <u>également</u> être transmises sur un support CD-Rom (au format pdf et dwg-Autocad)